

CARTE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS - Pré-demande à effectuer sur le site ANTS

Pièces obligatoires :

- Pré-demande imprimée ou n° de la demande
- Ancienne carte d'identité
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander auprès de votre mairie de naissance)
- 1 photo d'identité récente
- Justificatif de domicile de moins d'un an (énergie, téléphonie, avis imposition ou taxe foncière)
- En cas de perte ou vol** : Déclaration de perte ou de vol + un timbre fiscal de 25€ + 1 document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale avec photo) + 1 acte de naissance de moins de 3 mois (si vous n'avez pas de passeport)
- Pour les mineurs : livret de famille
- Jugement de divorce pour les enfants mineurs dont les parents sont divorcés et en cas de garde alternée : justificatif d'adresse + carte d'identité du 2^{ème} parent et attestation sur l'honneur précisant l'ordre des adresses signée par les 2 parents

PASSEPORT

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS - Pré-demande à effectuer sur le site ANTS

Pièces obligatoires :

- Pré-demande imprimée ou n° de la demande
- Timbre fiscal
- Ancien passeport
- Une pièce d'identité en cours de validité
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander auprès de votre mairie de naissance)
- 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois)
- Justificatif de domicile de moins d'un an (énergie, téléphonie, avis imposition ou taxe foncière)
- En cas de perte ou vol** : Déclaration de perte ou de vol + un timbre fiscal de 25€ + 1 document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale avec photo) + 1 acte de naissance de moins de 3 mois (si vous n'avez pas de carte d'identité)
- Pour les mineurs : livret de famille
- Jugement de divorce pour les enfants mineurs dont les parents sont divorcés et en cas de garde alternée : justificatif d'adresse + carte d'identité du 2^{ème} parent et attestation sur l'honneur précisant l'ordre des adresses signée par les 2 parents.